

Montréal, le 07 mars 2022

Aux directeurs des départements universitaires,  
aux directeurs de l'enseignement,

**Objet : Concours 2021-2022 – Bourses de surspécialisation clinique**

Chers collègues,

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer que les résidents de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal sont invités dès maintenant à soumettre leur candidature pour l'une des deux bourses de surspécialisation clinique de 25 000 \$ chacune offertes par la Faculté de médecine pour l'année académique 2021-2022, grâce au Fonds de bourses pour la surspécialisation clinique créé en reconnaissance des généreux dons de la Fondation R. Samuel McLaughlin et aux contributions d'anciens récipiendaires.

Vous trouverez ci-joint les critères d'éligibilité pour chacune de ces bourses, le mécanisme de sélection des récipiendaires<sup>1</sup>, un formulaire de candidature ainsi que la liste des documents à joindre.

La lettre d'appui de votre département universitaire, le formulaire de demande de mise en candidature et les documents constituant le dossier de mise en candidature des résidents sélectionnés par votre comité directeur doivent être transmis par courriel au vice-décanat des études médicales postdoctorales, à l'attention de mon adjointe, madame Marie Galibois ([marie.galibois@umontreal.ca](mailto:marie.galibois@umontreal.ca)), au plus tard le 22 avril 2022.

À noter que seuls les dossiers complets acheminés au vice-décanat aux études médicales postdoctorales par le secrétariat de votre département universitaire (Faculté de médecine de l'Université de Montréal) seront étudiés.

Les récipiendaires 2021-2022 de ces bourses seront annoncés le 09 mai 2022.



François Girard, M.D., FRCPC  
Vice-doyen aux études médicales postdoctorales

p.j. (2)

---

<sup>1</sup> Un maximum de quatre (4) dossiers de résidents pourront être soumis au comité facultaire d'attribution des bourses de surspécialisation clinique par chacun des départements universitaires de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

# BOURSES DE SURSPÉCIALISATION CLINIQUE

## CONCOURS 2021-2022

---

### CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Les candidats admissibles doivent :

1. être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent;
2. être dûment inscrit, à titre de médecin-résident à l'Université de Montréal, comme étudiant régulier et à temps complet pendant l'année d'attribution de la bourse<sup>2</sup>;
3. être dans la dernière année de sa formation aux études médicales postdoctorales dans son programme de résidence ou de sa formation complémentaire (incluant la médecine de famille);
4. poursuivre des travaux de recherche ou une formation complémentaire au courant de la prochaine année académique (2022-2023), soit entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023, à l'extérieur du Québec<sup>3</sup>;
5. se démarquer par l'excellence de son curriculum (dossier académique, activités de recherche, publications);
6. attester de la pertinence des champs d'intérêt dans le domaine de surspécialisation (contexte, besoins, etc.);
7. bénéficier d'un support financier d'un montant équivalent à la bourse provenant d'un organisme officiel, d'un département ou d'un service;
8. s'engager à signer un contrat par lequel ils reviendront à l'UdeM aux conditions déterminées, après sa formation, pour une durée minimale de trois (3) ans, ou, le cas échéant, à remettre la totalité de la bourse.

### MÉCANISME D'ATTRIBUTION

Le comité facultaire d'attribution des bourses de surspécialisation clinique se réunira le 5 mai 2022 pour choisir les récipiendaires de ces bourses, parmi les dossiers retenus et soumis par les départements universitaires. Ce comité sera composé cette année des membres suivants :

- du vice-doyen exécutif, sciences cliniques et réseau, à titre de représentant du doyen;
- du vice-doyen - études médicales postdoctorales (qui présidera le comité d'attribution);
- du vice-doyen – recherche et développement;
- d'un représentant du comité directeur des études médicales postdoctorales et des établissements du réseau hospitalier de l'Université de Montréal;
- d'un représentant de l'équipe de gestion philanthropique de la Faculté de médecine (observateur).

### DOCUMENTS REQUIS<sup>4</sup>

1. Formulaire de demande de mise en candidature dûment complété et signé;
2. Curriculum vitae du candidat, incluant la description de sa formation à ce jour et la liste de ses publications, présentations ou articles en préparation;
3. Copies des attributions de bourses antérieures, s'il y a lieu;
4. Lettre de motivation du résident (une à deux pages) présentant son projet de recherche et la pertinence des champs d'intérêts dans le domaine de surspécialisation. Le texte doit également démontrer l'intérêt du candidat pour débiter sa carrière à l'Université de Montréal après sa formation;
5. Lettre d'appui du directeur de programme d'études médicales postdoctorales;
6. Lettre du directeur de recherche ou du responsable de la formation complémentaire, confirmant la date de début et de fin ainsi qu'une description sommaire du projet de recherche ou de la formation complémentaire;
7. Lettre de soutien du chef de département hospitalier<sup>5</sup>;
8. Lettre de soutien du directeur de département universitaire<sup>5</sup>;
9. La preuve d'obtention d'une bourse par une source de fonds reconnue capable d'apparier intégralement le montant de la bourse offerte.

---

<sup>2</sup> L'année d'attribution de la bourse correspond à l'année académique actuellement en cours, soit 2021-2022 (1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022).

<sup>3</sup> Ces formations doivent se dérouler en dehors des frontières canadiennes. Exceptionnellement, cette année encore, afin de tenir compte du contexte de la pandémie de COVID-19, pour l'octroi des bourses de surspécialisation clinique 2021-2022, les formations complémentaires ou projets de recherche se déroulant hors des frontières du Québec en 2022-2023 sont éligibles pour ce concours.

<sup>4</sup> À présenter dans l'ordre.

<sup>5</sup> Chacune de ces deux lettres doit confirmer le recrutement du candidat et le fait que celui-ci bénéficie d'un support financier équivalent au montant de la bourse de surspécialisation clinique.